



Un mandat constitue-t-il une preuve de dette?

Par **mireille32_old**, le **18/10/2007** à **19:25**

Une ancienne amie qui m'avait prêté de l'argent me le réclame 18 mois plus tard. En fait, je lui avais également prêté plus tôt une somme d'argent à peu près identique (elle m'a prêté 450 euros je lui en avais prêté 300). je lui avais donné l'argent en mains propres alors qu'elle m'a adressé un mandat. Je dois préciser qu'à l'époque il s'agissait d'entraide amicale et qu'aucun remboursement n'était attendu. Elle dit que le mandat constitue une preuve que je lui dois 450 euros. Mais je n'ai rien de mon côté pour prouver que je lui ai donné 300 euros ni même qu'il n'a jamais été question de remboursement. Ma situation financière est catastrophique depuis longtemps. Que dois-je faire?